



Les devis

Le devis est un document contractuel régi par le droit civil. Il est établi en double exemplaire par le professionnel et stipule la nature des travaux envisagés.

Signé des deux parties, le devis prend valeur de contrat et constitue un engagement ferme de la part du professionnel comme du client.

En cas de litige entre les deux parties, le devis est l'élément de référence auquel le tribunal se reporte. Les exigences souhaitées par le client doivent donc y apparaître, les engagements oraux n'ayant aucune valeur.

Il est obligatoire à la demande du client ou pour toute prestation d'un prix supérieur à 150 TTC¹, en cas de travaux de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'électroménager.

1. Arrêté du 2 mars 1990 (modifié en 1999)

Dans le cadre juridique, voici les éléments qui doivent obligatoirement apparaître sur tout devis :

<p>Nom ou raison sociale de l'entreprise Son adresse Ses activités Son numéro unique d'identification (SIRET) La mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée Le lieu de son siège social Si c'est une société, sa nature (SARL, SAS, etc.) et le montant de son capital</p>	<p>Nom ou raison sociale du client Lieu d'exécution de l'intervention</p>
<p>La mention « Devis » ou « Proposition de prix » La date de rédaction du devis La date d'exécution des travaux si le devis est supérieur à 500 €</p>	
<p>Le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation, matière et produit nécessaires à l'opération prévue : dénomination, prix unitaire et désignation de l'unité à laquelle il s'applique (heures, mètre linéaire, mètre carré, etc....) et la quantité prévue. Le type ou la nature des matériaux, la marque, la technique employée Les frais de déplacement, le cas échéant L'indication du caractère payant ou gratuit du devis</p>	
<p>La somme à payer HT Le (ou les) taux de TVA La somme à payer TTC</p>	
<p>La durée de validité de l'offre</p>	
<p>La mention datée et signée par l'entrepreneur « Lu et accepté »</p>	<p>L'indication manuscrite, datée et signée du client « Devis reçu avant l'exécution des travaux, lu et accepté »</p>

Important : toujours détailler la fourniture et la pose.

Important : au cas où l'entrepreneur doit exécuter des travaux non prévus dans le devis initial, il doit établir un avenant à ce devis et faire accepter et signer le document à son client.

Pour juger les différentes offres et calculer les aides éventuelles, il est préconisé de faire apparaître en plus les renseignements utiles suivants :

↳ Isolation

Parois opaques (combles, murs, planchers bas)*	Nature précise et épaisseur du produit mis en œuvre	mm
	Résistance thermique R mise en œuvre	m ² .K/W
	Résistance à la diffusion de la vapeur d'eau (Sd)	m
	Type de pose du régulateur de vapeur (intégré ou rapporté) et son Sd	m
	Bien préciser la nature de la paroi isolée : plancher de comble perdu ou rampant, plancher bas sur sous-sol ou sur vide sanitaire, toiture-terrasse, mur donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé...	
Parois vitrées	Nature des menuiseries et des vitrages	
	Transmission calorifique Uw (ou Ug dans le cas des remplacements de vitrage, ou Ud pour les portes d'entrée)	W/m ² .K
	Type et sens des ouvertures	
Volets isolants	Résistance thermique R (volets + lame d'air)	m ² .K/W
Calorifugeage des installations de chauffage ou de production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS)	Résistance thermique R	m ² .K/W

* La fourniture et la pose de l'isolant peuvent être regroupées mais elles doivent être dissociées du reste des travaux.

↳ Installations solaires

Solaire thermique	Surface des panneaux	m ²
	Volume du ballon	litres
	Nature de l'appoint	
	Couverture solaire des besoins	%
	Garantie décennale + matériel	années
	Certification technique française ou européenne (CSTBat ou Solarkeymark ou équivalent)	
Solaire photovoltaïque	Nature des panneaux	
	Surface totale de l'installation	m ²
	Puissance installée en Watts crête	Wc
	Production annuelle estimée	kWh
	Réalisation des démarches administratives ou pas	
	Garantie décennale + matériel	années
Respect de la norme EN 61215 ou NF EN 61646		

↳ Systèmes de chauffage

Pour tous les systèmes de chauffage : installation d'une programmation / régulation.

La puissance des appareils de chauffage doit être déterminée à partir du calcul des déperditions de la maison.

Attention : toute aide financière mentionnée sur un devis ne garantit en aucun cas son obtention (ex : crédit d'impôt).

Pour connaître les caractéristiques techniques à remplir pour obtenir les crédits d'impôt, vous pouvez consulter notre fiche pratique n°9 « Le crédit d'impôt ».

Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur juridique.

Pour toute information complémentaire sur l'aspect juridique, fiscal et financier de votre projet, vous pouvez contacter votre ADIL :

- **Finistère**
www.adil.org/29
ou 02 98 46 37 38
- **Côtes d'Armor**
www.adil.org/22
ou 02 96 61 50 46
- **Morbihan**
www.adil.org/56 ou 08 20 20 12 03
- **Ille et Vilaine**
www.adil35.org ou 02 99 78 27 27

Poêles à bois, foyers fermés, inserts, cuisinières à bois	Puissance de l'appareil Rendement énergétique de l'appareil Création d'une arrivée d'air spécifique (ou raccordement sur une arrivée existante) Concentration moyenne en CO Respect de la norme NF EN 13240 ou NF D 35-376 ou NF EN 14785 ou EN 15250 ou NF D 35-376 ou NF EN 13229 ou NF D 32-301	kW % cm ² %
Poêles hydrauliques ou bouilleurs	Puissance directe et puissance transmise à l'eau Rendement énergétique de l'appareil Volume du ballon tampon Création d'une arrivée d'air spécifique Concentration moyenne en CO Respect de la norme NF EN 12815	kW % litres cm ² %
Chaudières bois automatiques	Puissance de la chaudière Rendement énergétique de l'appareil Dimension du silo Combustible utilisé Consommation estimée Mention de la pompe de recyclage Garantie Concentration moyenne en CO Respect de la norme NF EN 303-5 ou NF EN 12809	kW % m ³ années %
Chaudières à bûches	Puissance de la chaudière Rendement énergétique de l'appareil Volume du ballon tampon Autonomie Garantie Concentration moyenne en CO Respect de la norme NF EN 303-5 ou NF EN 12809	kW % litres heures ou jours années %
Pompes À Chaleur (PAC)	Puissance de la PAC et de son éventuel appoint COP nominal selon la norme d'essai 14511-2 COP réel de l'installation Type de fluide frigorigène employé et sa quantité Abonnement électrique nécessaire Consommation électrique estimée Garantie Intensité nécessaire en monophasé ou en triphasé	kW kVA kWh années A
Chaudières à condensation	Puissance de l'appareil Rendement Rendement effectif lié à la température de retour du circuit Nature du corps de chauffe Garantie Évacuation des condensats	kW % % années